



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

2ème CM - 2026 du mercredi 29 avril 2026 20:00

En exercice : 11
Présents : 11
Excusés : 0
Absents : 0

Date de la convocation :
20/04/2026

Président de séance :
Cyrille BECKER

Secrétaire de séance :
Delphine BERGER

Assistante secrétaire :
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

Rapporteur : Le Maire

N° interne de l'acte : 25/2026
N° de feuillet : 2

mercredi 29 avril 2026, le Conseil Municipal de MAIRIE DE RAVILLE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie de Raville - Salle du Conseil.

Membres présents :

Cyrille BECKER , Michel URBAN, Mélanie BECKER, André ERHARD, Delphine BERGER, Matthieu GOBILLOT, Stéphanie BERJOTIN, Anne-Laure TOUSSAINT, Didier ANCIAUX, Amélie VERRIER , Julien GOLABEK

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

DCM 25/2026 - BUDGET PRIMITIF 2026 - 63300 BUDGET GENERAL

Le maire propose un budget primitif pour l'exercice 2026 qui s'établit et s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	462 750.83 €	Dépenses	356 082.04 €
Recettes	462 750.83 €	Recettes	356 082.04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 du budget général.

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Assistante de la secrétaire de séance,
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY



M. le Maire, Cyrille BECKER